

vernement du Canada et ceux de M. Mowat, bien peu d'avocats "échappent à cette distinction." Il a si souvent réussi dans ses démêlés avec le gouvernement du Canada, qu'il pourra peut-être obtenir le droit, pour le gouverneur en conseil d'Ontario seul, c'est-à-dire pour lui-même, de distribuer les toges de soie. S'il réussit à faire décider que c'est au lieutenant-gouverneur qu'appartient le droit de conférer cette distinction, on peut s'attendre à voir les autres premiers ministres des provinces marcher sur ses pas. Alors le Canada verra une telle légion de conseillers de la Reine, que cet honneur ne sera plus recherché. Même à l'heure qu'il est, la toge de soie n'a plus le prestige d'autrefois. Si les deux gouvernements sont contents de leurs créations dans cette affaire, l'auteur de la notice actuelle n'a pas le droit de s'en plaindre.

Depuis son entrée au barreau en 1841, M. Mowat n'a jamais cessé de s'occuper de droit. Il est encore le chef de la raison sociale légale "Mowat, Downey et Langton," et, en vertu de sa position de procureur-général, il est membre de la société légale d'Ontario.

C'est en 1857 que le futur premier ministre entra dans la vie publique comme député de South Ontario, division électorale qu'il a représentée jusqu'en 1864. A cette époque, il se retira de la vie publique, ayant été nommé vice-chancelier du Haut-Canada le 14 novembre de cette année. Les juges sont, dans la vie publique, comme les ministres et les membres des corps législatifs ; mais, chose curieuse ! la phrase ne s'applique, (par un sens restreint qu'on lui donne,) qu'à la carrière législative et parlementaire. La magistrature et l'administration sont regardées comme une espèce de retraite. J'ai souvent entendu des officiers du service civil parler de la carrière plus ou moins célèbre qui a précédé leur entrée dans l'administration en disant : "lorsque nous étions dans le monde," comme si la vie dans les édifices publics était une vie monastique ; et le ciel sait que c'est tout autre chose.

En dépit de son conservatisme, M. Mowat a foi dans le principe qu'il y a un grand charme dans la variété, et il consentit, en 1861, à représenter les électeurs de Kingston au parlement. Mais il n'y eut pas de réciprocité du côté des électeurs. Si Barkis disait : "oui," Peggotty répondait : "décidément non," et M. Mowat dut se contenter de South Ontario. Peu de temps après son entrée dans la vie publique, M. Mowat, comme Sir John, eut la chance de goûter aux